

Embellie éphémère des comptes publics en 2011 et 2012

En 2011 et 2012, les comptes du secteur public de Nouvelle-Calédonie s'améliorent après deux années de tension. Les recettes publiques (+13,1 %) progressent plus rapidement que les dépenses (+10,7 %), permettant de dégager une capacité de financement de 13,2 Mds F.CFP en 2012.

Les recettes fiscales, notamment les impôts sur les revenus et la TSS ont été soutenues par la conjoncture favorable des années précédentes. Les collectivités ont en outre contenu leurs dépenses de fonctionnement en maîtrisant leur masse salariale. Les dépenses d'investissement sont au contraire restées bien orientées, stimulées par l'entrée en construction du futur médipôle. Leur financement, en partie soutenu par l'emprunt, a toutefois entraîné une très forte hausse de la dette publique (+36 %).

Les comptes sociaux ont bénéficié de la bonne santé du secteur privé ainsi que des réformes appliquées au RUAMM et à la branche vieillesse. De ce fait, les cotisations perçues (+16 %) ont augmenté plus vite que les prestations versées (+15 %) par les administrations.

Cette embellie des comptes publics en 2011 et 2012 apparaît néanmoins précaire. Dès 2013, les finances publiques souffrent de la brutale dégradation de la conjoncture.

En 2011 et 2012, le résultat du compte des administrations de Nouvelle-Calédonie s'est amélioré grâce à des recettes publiques en hausse de 6,4 % par an. Elles retrouvent un niveau proche de la moyenne décennale (6,6 %) et mettent fin à la période de ralentissement observée entre 2008 et 2010. Les produits des impôts (+9 % par an) et des cotisations sociales (+8 % par an) portent les recettes publiques vers le haut, tandis que les transferts métropolitains sont quasi stables à 132,7 Mds F.CFP.

Le poids des prélèvements obligatoires gagne 3,6 points en deux ans pour s'établir à 35 % du PIB en 2012. Si le taux de prélèvements reste encore très inférieur à celui de métropole (45 % en 2012), il est désormais voisin de la moyenne des pays de l'OCDE (34 % en 2011).

Dans le même temps, la dépense publique est restée relativement contenue sur la période. L'année 2011 marque un ralentissement inédit des dépenses depuis 2000, avec une croissance limitée à +4,5 %. En 2012, les dépenses publiques repartent (+5,9 %), mais leur croissance reste légèrement inférieure à la moyenne des dix dernières années (6,2 %).

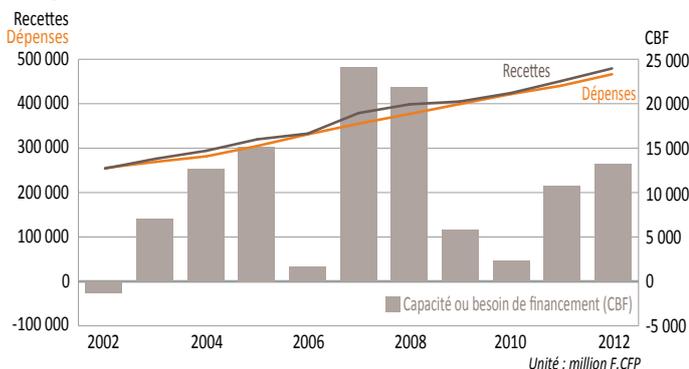
Entre 2010 et 2012, les recettes des administrations ont donc progressé plus vite que leurs dépenses, améliorant l'état des finances publiques sur la période. Après 3 années de

baisse consécutive, la capacité de financement des administrations se redresse de manière significative pour s'établir à 10,6 Mds F.CFP en 2011 et à 13,2 Mds F.CFP en 2012.

Les collectivités s'endettent pour investir

Malgré un résultat comptable positif, la dette des administrations a continué de progresser de 17 % par an. En 2012, l'état de la dette en Nouvelle-Calédonie s'élève ainsi à 57,6 MF.CFP, soit 7 % du PIB calédonien. D'un niveau record, le taux d'endettement reste pourtant inférieur aux standards internationaux, notamment des autres pays du Pacifique tels que l'Australie (33 %), la Nouvelle-Zélande (38 %), ou les Fidji (56 %). Cet endettement ne résulte pas d'un déficit des budgets de fonctionnement mais constitue un levier permettant aux collectivités locales de soutenir l'investissement public. C'est le cas de l'administration de Nouvelle-Calédonie, dont la dette atteint 15,1 Mds F.CFP en 2012, qui finance ses projets d'investissement par le recours à de nouveaux emprunts (+4,1 Mds F.CFP). Les provinces connaissent une situation comparable avec un endettement en hausse de +6,5 Mds F.CFP en 2 ans, répondant à un besoin croissant de financement en matière d'investissements publics.

La capacité de financement des administrations s'améliore en 2011 et 2012



	2006	2007	2008	2009	2010	2011e	2012e
Part du secteur public dans le PIB	21 %	19 %	21 %	21 %	20 %	19 %	19 %
Taux de prélèvement obligatoire	29 %	30 %	32 %	33 %	32 %	33 %	35 %
Taux d'investissement	5 %	4 %	5 %	5 %	5 %	5 %	6 %
Taux de pression fiscale	17 %	19 %	20 %	20 %	19 %	20 %	21 %
Part des prestations sociales dans le PIB	15 %	14 %	16 %	16 %	16 %	16 %	17 %

e : PIB estimé à partir des comptes économiques rapides



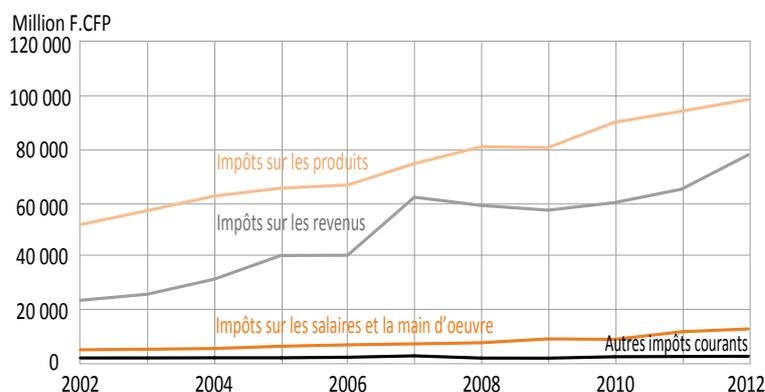
Les finances publiques profitent d'une embellie des recettes et de la maîtrise des dépenses

Les recettes publiques bénéficient de la bonne conjoncture des années passées

En 2011 et 2012, les recettes des administrations ont connu un rythme de croissance élevé (+6,4 %). Faisant suite à trois années de ralentissement, la **recette publique** bénéficie, avec un an de décalage, du contexte économique favorable. Le rebond de la croissance économique observé en 2010 a généré des rentrées fiscales supplémentaires, principalement en matière d'impôts sur les revenus. Sur deux ans, l'impôt sur les sociétés (IS 30) est en hausse de 26 % (+7,1 Mds F.CFP) et l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) progresse de 25 %. Les recettes de l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières (IRVM) ont plus que doublé, générant 6,7 Mds F.CFP de recettes supplémentaires. En parallèle, les revenus de la taxe de solidarité sur les services (TSS), subordonnée à l'activité du secteur privé, gardent un taux de croissance élevé de 7 % par an. L'augmentation des droits à l'importation est quant à elle plus modérée (+4 % en 2011 et en 2012) après les résultats exceptionnels enregistrés en 2010 (+10 %).

La croissance des ressources fiscales, supérieure à celle du PIB, provoque mécaniquement une hausse de la pression fiscale (+2,4 points en 2 ans). En 2012, le poids des impôts prélevés sur l'économie calédonienne s'établit à 21,4 % du PIB. Alors qu'aucune réforme fiscale d'importance n'est à recenser sur cette période, cette hausse provient donc exclusivement de meilleurs rendements des impôts en vigueur.

Les impôts sur les revenus tirent profit de l'activité économique



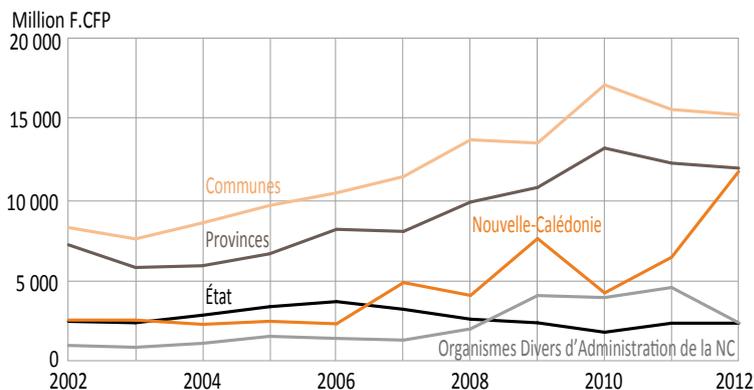
Les administrations ont globalement contenu leurs dépenses

Malgré des recettes dynamiques, la croissance des **dépenses publiques** en 2011 et 2012 reste modérée (5 % par an). Les administrations ont contenu leurs dépenses de fonctionnement (+3 % par an) et n'ont pas répercuté l'ensemble des gains générés par l'augmentation des recettes fiscales. Ainsi, la hausse du budget de répartition de la Nouvelle-Calédonie destiné aux collectivités locales (+10 % en 2011 et 2012), n'a pas eu d'effet inflationniste sur leurs dépenses courantes. Les collectivités ont même freiné leur dépenses de fonctionnement sur la période (+3 % en 2011 ; +4 % en 2012). Les dépenses salariales, en hausse de 2,6 % par an en moyenne, contribuent à cette maîtrise des dépenses publiques. Les effectifs

salariés du secteur public augmentent peu (+1,4 % par an), les salaires versés par les collectivités locales (Nouvelle-Calédonie, communes, provinces) restent maîtrisés (+2,1 % par an), tandis que l'Etat voit sa masse salariale se stabiliser à 63,2 M.CFP depuis 2008. Ainsi, le poids des salaires versés par l'Etat continue de baisser pour s'établir à 37 % de la dépense salariale du secteur public. Le transfert de l'enseignement opéré en 2012 n'a eu que peu d'impact sur la répartition des charges salariales en raison de la mise à disposition du personnel d'Etat. A l'inverse, les rémunérations de l'Université, d'un montant de 2,3 Mds F.CFP en 2012, ont été intégralement transférées au budget propre de l'Université de la Nouvelle-Calédonie à partir de 2011 et viennent par conséquent gonfler la masse salariale des administrations locales.

En parallèle, les dépenses d'investissement continuent de croître (+7 % en 2011 ; +5 % en 2012), bien que de grands projets d'investissement (Aéroport Tontouta, Université, Jeux du Pacifique) soient arrivés à échéance. Les maîtres d'ouvrage de ces projets que sont les communes (-11 %), les provinces (-9 %) ou les établissements publics de Nouvelle-Calédonie (-18 %) limitent leurs dépenses d'investissement. A l'inverse, les investissements de la Nouvelle-Calédonie et des Organismes et Caisses de Santé (OCS) bondissent suite au lancement de la construction du centre hospitalier de Koutio. Le financement de ce projet représente à lui seul 17 % des investissements publics réalisés sur le territoire en 2012, pour un montant de 8,3 Mds F.CFP.

Le médipôle stimule l'investissement public



LES COMPTES DU SECTEUR PUBLIC

Les comptes sociaux restent maîtrisés grâce aux réformes et à l'activité du secteur privé

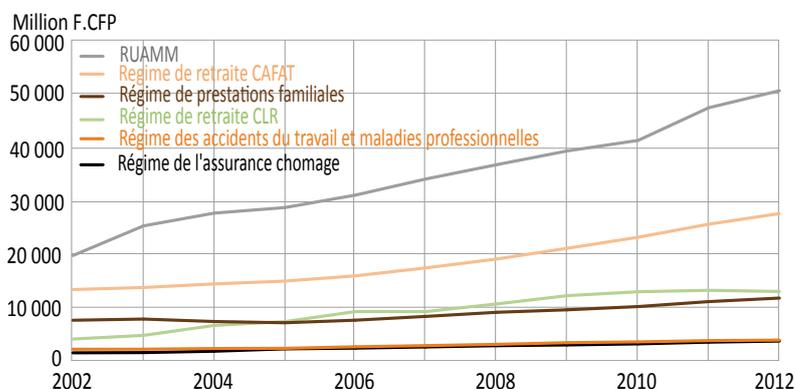
Les cotisations sociales toujours en forte croissance

Les **cotisations sociales**, principale source de financement des comptes sociaux, gardent un rythme de croissance élevé de près de 8 % par an. L'augmentation des effectifs salariés du secteur privé déclarés à la CAFAT (+13 %), ainsi que la forte revalorisation du SMG intervenue entre 2010 et 2012 (+14 %), alimentent la hausse des cotisations perçues par les régimes sociaux de la CAFAT.

Le RUAMM et la branche retraite profitent également de l'effet positif de nouvelles réformes. Le recul de l'âge minimum de départ à la retraite, tout comme l'augmentation du taux de cotisation, permettent aux cotisations retraites de la CAFAT de croître de 20 % sur la période. De la même manière, les cotisations perçues par le régime maladie évoluent à un rythme particulièrement soutenu (+23 %). Le régime bénéficie en outre des mesures appliquées début 2012, notamment du relèvement du plafond de cotisation ainsi que de l'instauration d'une seconde tranche de cotisation.

A l'inverse, les cotisations versées par les fonctionnaires à la Caisse Locale de Retraites (CLR) stagnent depuis 2010 à 12,9 Mds F.CFP. Le régime est pénalisé par la stabilisation du nombre de fonctionnaires territoriaux, limitant l'arrivée de nouveaux cotisants (+3 % en deux ans), tandis que les cotisations rétroactives (rachats d'études, validation de services précaires) chutent de 30 %. Les réformes de la CLR adoptées en 2014 (augmentation de l'âge de départ en retraite, hausse du taux de cotisation patronale) devraient néanmoins permettre d'augmenter les ressources de la caisse dans les exercices à venir.

Les cotisations sociales maintiennent leur rythme de croissance



Les prestations sociales augmentent aussi rapidement que les cotisations

Entre 2010 et 2012, les dépenses en **prestations sociales** ont augmenté en moyenne de 7,2 % par an, soit à un rythme proche de celui des cotisations sociales perçues.

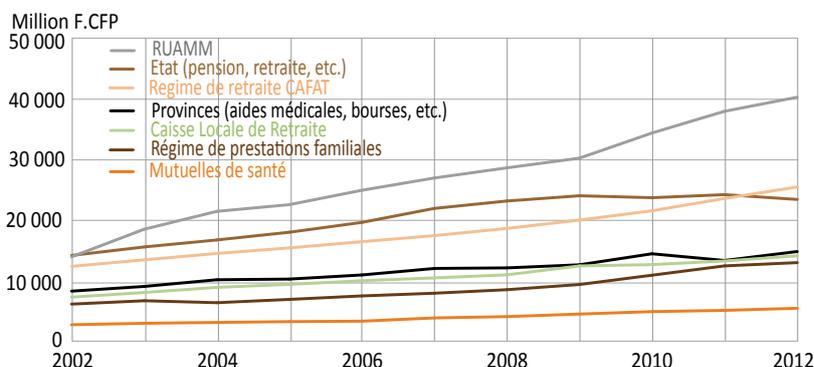
Les prestations dispensées par le RUAMM, qui représentent près d'un quart des prestations versées sur le territoire, atteignent 40,3 Mds F.CFP en 2012. Après deux années de forte croissance (+14 % en 2010, +10 % en 2011), les dépenses du RUAMM décelèrent en 2012 (+6 %). La baisse des prix des médicaments instaurée au début de l'année provoque en un an un recul de 10 % des dépenses en pharmacie du régime. Par ailleurs, les coûts de la prise en charge des soins hors territoire sont réduits grâce à la baisse du nombre d'évacuations sanitaires ainsi que par un taux de change plus favorable avec le dollar australien. Dans le même

temps, les dépenses de l'assurance longue maladie ralentissent (+4 % en 2012), tandis que les prestations de l'assurance maladie-chirurgie reculent légèrement (-0,4 %). A contre-courant, les dépenses de l'assurance maternité accélèrent (+10 %) suite au rebond de la natalité observé sur le territoire en 2012 (+7 %).

Les prestations du régime de retraite de la CAFAT connaissent de leur côté une croissance annuelle inégalée de +9 %, correspondant à 3,9 Mds F.CFP de pensions supplémentaires sur deux ans. Cette hausse singulière s'explique par la mise en place de plusieurs réformes : augmentation de la valeur du point de retraite (+4,5 en 2011; +3,5 % en 2012), extension du Complément retraite de solidarité, création du minimum vieillesse. D'autre part, le recul progressif de l'âge moyen de départ à la retraite, établi à 60 ans et 4 mois en 2012, ne suffit pas à contenir l'allongement de la durée moyenne du versement des pensions, en hausse de 2 ans entre 2010 et 2012.

Enfin, les comptes sociaux sont marqués par la montée en charge progressive de la réforme de l'aide aux handicapés adoptée en 2009. Le Régime Handicap et Perte d'Autonomie (RHPA), financé par les provinces et la Nouvelle-Calédonie, prend en charge le versement des aides et allocations versées aux personnes handicapées pour un montant de 2,3 Mds F.CFP en 2011, et de 4 Mds F.CFP en 2012. En contrepartie, les provinces réduisent d'année en année les prestations qu'elles avaient directement à leur charge avant la réforme.

Les prestations sociales continuent de croître en 2011 et 2012



La santé des finances publiques reste fragile

Les résultats positifs des comptes 2011 et 2012 ne perdureront pas. Les recettes publiques, avant tout soumises à l'activité du secteur privé, devraient notamment être pénalisées par le ralentissement de l'économie calédonienne amorcé en 2012. Pour preuve, la plupart des principaux impôts, tels les droits de douanes (-5 %), l'IS 30 (-2 %), l'IRVM (-13 %) ou l'impôt sur les sociétés minières (-70 %), voient leurs rendements décroître en 2013. Les revenus de la TSS (+4 %) et de l'IRPP (+6 %) font cependant exception. Dans ce contexte, les recettes du budget de répartition de la Nouvelle-Calédonie sont en baisse de 2 % en 2013, impactant l'ensemble des administrations locales.

De leur côté, les dépenses publiques devraient accélérer, portées par une reprise des embauches et la poursuite des investissements. La hausse des emplois contractuels en 2013 (+4 %) traduit un assouplissement de la rigueur budgétaire à l'approche des échéances électorales de 2014. Dans le même temps, l'endettement des collectivités continue de croître (+9 % en 2013) afin de

soutenir l'investissement public. Le financement du médipôle requiert à lui seul 13,4 Mds d'investissement en 2013.

La situation des comptes sociaux semble quant à elle moins dégradée. Les cotisations sociales perçues par la CAFAT progressent rapidement, de +7 % en 2013, malgré le ralentissement de l'emploi salarié (+2 %). En 2013, le déficit structurel du RUAMM se réduit grâce aux réformes instaurées en 2012, élargissant l'assiette de cotisation (+9 %), ainsi que par la poursuite des mesures de maîtrise budgétaire du régime. De son côté, le régime des retraites reste excédentaire, avantagé par une baisse de la durée moyenne de versement des pensions et par le recul de l'âge minimum requis pour bénéficier d'une retraite anticipée (porté à 57 ans et 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2013). A l'inverse, les comptes de la CLR continuent de se détériorer dans l'attente de nouvelles réformes. Le nombre de cotisants par retraité baisse encore et les dépenses du régime (+5 % en 2013) augmentent plus vite que ses recettes (+2 %).

Les principales mesures fiscales et sociales appliquées en 2011 et 2012

Janvier-juillet 2011 : transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'État en matière de police et sécurité de la circulation maritime dans les eaux territoriales

1^{er} janvier 2011 : extension de la compétence comptable et financière de l'Université de la Nouvelle-Calédonie

1^{er} juillet 2011 : entrée en vigueur de la réforme du dispositif d'aide personnalisée aux personnes en situation de handicap ou de dépendance

28 décembre 2011 : publication de la loi du pays n°2011-7 portant modification du complément retraite de solidarité et de l'aide sociale aux personnes âgées

1^{er} janvier 2012 : relèvement du plafond de cotisation du RUAMM et instauration d'un taux et d'une tranche B de cotisation

1^{er} janvier 2012 : transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'État en matière d'enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire; transfert à la Nouvelle-Calédonie du Centre de Documentation Pédagogique

1^{er} janvier 2012 : revalorisation du SMG à 150 000 F.CFP et du SMAG à 127 500 F.CFP

1^{er} janvier 2012 : diminution du coefficient du prix des médicaments dans le cadre du plan de redressement du RUAMM

6 février 2012 : entrée en vigueur du billet "continuité pays", et du billet "solidarité transport", destiné aux titulaires de l'aide médicale gratuite

21 août 2012 : transfert de compétences de l'État à la Nouvelle-Calédonie de l'Agence de Développement de la Culture Kanak

	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes de production	10 442	16 224	21 869	21 506	23 662	24 522	27 216
Revenus de la propriété	1 449	2 900	6 030	6 303	3 478	3 939	3 691
Impôts	71 602	112 734	148 180	147 471	160 150	172 258	190 608
Cotisations sociales	45 876	68 753	89 283	96 856	103 195	113 138	119 927
Autres transferts	113 373	120 369	135 122	134 872	135 635	139 784	140 693
dont transferts métropolitains	111 122	116 594	133 189	131 899	131 607	133 609	132 656
Total recettes publiques	242 741	320 980	400 485	407 008	426 120	453 641	482 135

Unité : million de F.CFP

	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses de fonctionnement	128 922	169 781	207 677	216 582	223 771	230 595	238 969
Intérêts	2 721	2 242	3 821	3 969	3 486	3 580	4 139
Prestations sociales	58 249	90 922	114 168	120 796	131 256	140 316	150 863
Autres transferts	11 762	16 098	18 826	18 282	21 987	22 733	25 266
Acquisitions nettes d'actifs non financier	19 372	26 779	34 128	41 645	43 263	45 736	49 729
dont investissements	19 170	26 241	34 891	41 240	43 526	46 443	48 982
Total dépenses publiques	221 026	305 822	378 620	401 274	423 763	442 960	468 966

Unité : million de F.CFP

Définitions et méthodologie

Les Administrations Publiques (APU) désignent l'ensemble des unités institutionnelles dont la fonction économique principale consiste à produire des services non marchands, à effectuer des opérations de répartition du revenu ou à mettre en œuvre des politiques sociales ou économiques. Elles regroupent les activités de l'État en Nouvelle-Calédonie, les collectivités locales (communes, provinces,

Nouvelle-Calédonie), les établissements publics non marchands, la CAFAT ainsi que les principales mutuelles de santé du territoire.

Les ressources principales de ces unités proviennent de prélèvements obligatoires directs (impôts, cotisations sociales) ou indirects (subventions).

Les données sont issues des comptes administra-

tifs des collectivités locales de Nouvelle-Calédonie. Les recettes et dépenses de l'État sont issues du Compte de l'État en Nouvelle-Calédonie réalisé par l'INSEE.

Le compte du secteur public est élaboré dans le cadre de la comptabilité nationale (SEC95). Des précisions méthodologiques ainsi que la liste des établissements publics pris en compte sont consultables sur le site internet ww.isee.nc.